

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

27 février 2010

Index AI : AFR 57/004/2010

### **Togo. Prendre des mesures pour assurer des élections présidentielles sans violences**

À l'approche des élections présidentielles au Togo, prévues initialement le 28 février et repoussées au 4 mars 2010, Amnesty International et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) appellent les autorités togolaises à accorder une place centrale à la protection des droits humains avant, pendant et après la tenue du scrutin.

Il est d'une importance vitale que tous ceux qui participent aux élections - les candidats et leurs sympathisants, la Force sécurité élection présidentielle (FOSEP 2010) - composée de policiers et de gendarmes -, et les autorités assurent un climat respectueux des droits humains et favorable à la tenue d'élections libres et équitables.

La possibilité d'exercer les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de mouvement est indispensable pour créer un climat dans lequel les électeurs togolais pourront participer au processus électoral sans craindre les violences qui ont émaillé les élections présidentielles passées et notamment celles de 2005.

Amnesty International et l'ACAT-France sont préoccupées par les menaces à la liberté d'expression qui leur sont rapportées. À l'approche des élections, les candidats de l'opposition et leurs sympathisants ont vu leur domaine d'action se réduire en raison de restrictions aux libertés de manifestation, de rassemblement public et de réunion dont ils font l'objet. Ces derniers mois, plusieurs journalistes français souhaitant se rendre au Togo pour y suivre la situation politique auraient eu des difficultés à obtenir les visas nécessaires.

Nous restons également préoccupées par l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences électorales passées. Jusqu'à ce jour, les victimes des violences et des graves violations des droits humains commises à l'occasion des élections présidentielles d'avril 2005 et leurs familles attendent toujours que justice leur soit rendue. Selon les Nations unies, près de 500 personnes y avaient alors trouvé la mort.

Le respect des droits humains doit être un élément central du processus électoral, et le gouvernement togolais doit prendre des mesures pour garantir à chacun la possibilité d'exercer ces droits.

En conséquence, Amnesty International et l'ACAT-France appellent les autorités togolaises à :

- veiller à ce que tous les citoyens togolais puissent participer librement et sans intimidation aux élections et jouir sans discrimination de l'ensemble des droits essentiels à une telle participation ;
- faire clairement savoir aux organes chargés d'organiser et de protéger les élections que les atteintes aux droits humains ne sauraient être tolérées ;
- donner des instructions claires aux autorités de la FOSEP 2010 sur la manière dont elles doivent respecter et faire respecter la loi et les normes internationales relatives aux droits humains ;
- rappeler clairement aux forces armées togolaises qu'elles ne doivent en aucun cas intervenir dans le processus électoral ni commettre de violations des droits humains, et les avertir qu'elles seraient amenées à rendre comptes de leurs actes devant la justice si elles en commettaient ;

- continuer à soutenir la mise en place de mécanismes nationaux de justice pour mettre un terme à la culture de l'impunité au Togo et traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes.

Amnesty International et l'ACAT-France suivront avec attention la tenue des élections présidentielles.